

Transmission – Renouvellement des générations : un enjeu partagé



Renouvellement des générations

Un enjeu reformulé lors du dernier Comité d'Orientation Installation. Ce comité, dont Henri-Bernard CARTIER, Président de la Chambre d'Agriculture m'a délégué la présidence, s'est réuni le 05 octobre. La plupart des syndicats agricoles avaient répondu présents (FDSEA, JA, Coordination Rurale, Confédération Paysanne). Ce comité a validé le programme d'actions proposé par le Pôle Installation de la Chambre d'Agriculture pour favoriser la transmission. Ce programme est l'aboutissement du travail engagé lors du COTI précédent :

- Point Info Transmission,
- tenue du Répertoire Départemental à l'Installation,
- réunions d'information décentralisées à destination des futurs cédants,
- informations auprès des acteurs majeurs des filières présentes sur le territoire.

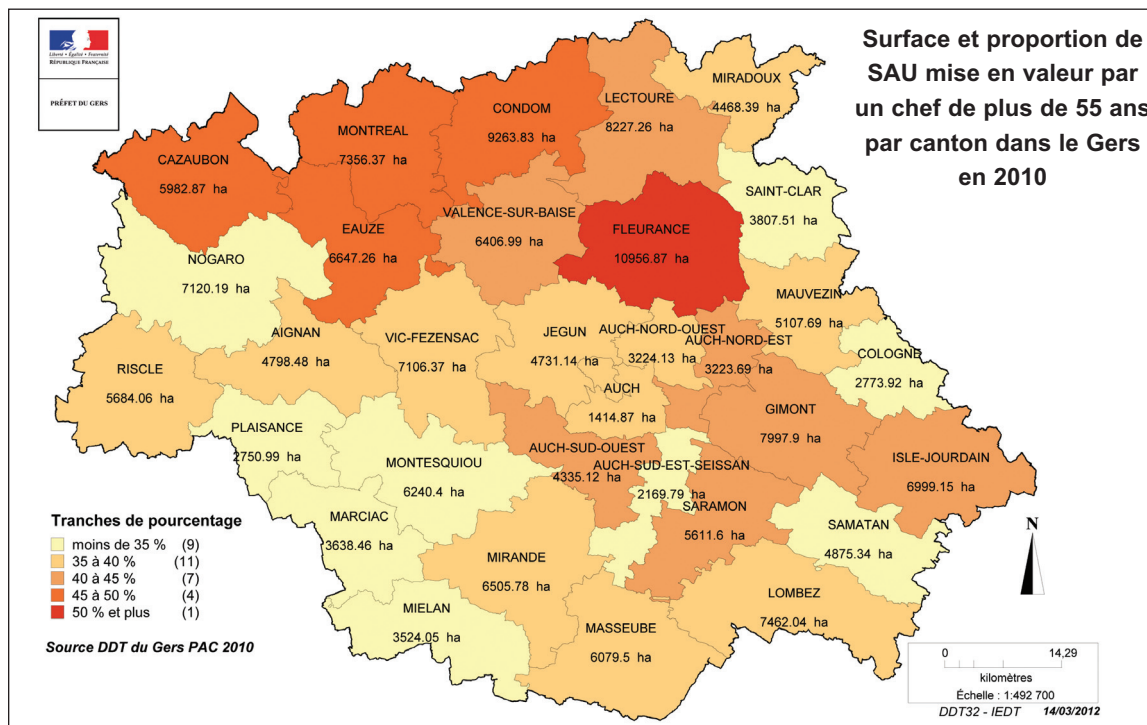


oeuvre en réalisant un focus sur les secteurs où plus de 50 % de la SAU est mise en valeur par un chef d'exploitation de plus de 55 ans (cf carte ci contre).

Cette problématique est d'ores et déjà partagée par les communautés de communes rencontrées et des actions sont engagées.

Futurs cédants, profitez de nos réunions pour vous informer.

Stéphane ZANCHETTA
Président délégué
du Comité d'Orientation
Transmission Installation



Des accompagnements adaptés



Point Info Transmission

Des rendez-vous au bureau pour vous orienter dans les démarches à effectuer lors d'une cessation d'activité agricole (retraite, transmission...) et vous informer sur les différentes aides envisageables. Sur Rendez-vous les après-midi du lundi, mardi, jeudi. (Le premier rendez-vous est gra-

tuit et ne peut excéder 1 h 1/2). **Des réunions d'information** avec nos partenaires MSA, CER, SAFER, Crédit Agricole, organisées sur le département.

Ces réunions porteront sur : Transmission, retraites, accompagnements proposés... (voir dates ci-dessous).

CEFI - Contrat Emploi Formation Installation

Vous êtes agriculteur à la recherche d'un repreneur ou d'un associé, cette formule peut vous intéresser.

Véritable contrat de parrainage qui finance une période d'essai entre un candidat à l'installation hors du cadre familial et un agriculteur à la recherche d'un repreneur ou d'un associé (remplacement, associé supplémentaire...).

Pour le cédant, le CEFI permet :

- D'accompagner un porteur de projet en lui faisant profiter de son expérience.
- De s'assurer de la compétence de son repreneur.
- Une meilleure valorisation de son outil de travail.
- De mener progressivement sa cessation d'activité.



Répertoire Départemental à l'Installation

Vous ne disposez pas de repreneur identifié, lors de votre passage au Point Info Transmission nous évoquerons la possibilité de vous inscrire au Répertoire Départemental à l'Installation.

Après avoir fait le point sur votre projet de transmission, nous vous mettrons en relation avec des candidats correspondants à votre offre et nous pourrions vous proposer l'ins-

cription de votre offre d'exploitation sur le site www.repertoireinstallation.com. Une expertise de votre exploitation pourra alors vous être proposée afin de mettre en avant l'ensemble des éléments nécessaires pour en assurer la reprise dans les meilleures conditions.



Aides destinées à encourager les agriculteurs proches de la retraite à céder leur exploitation à un jeune hors du cadre familial

- **Aide à l'inscription anticipée au Répertoire Départ Installation (RDI)** : aide financière accordée aux agriculteurs qui s'inscrivent au RDI en vue de rechercher un repreneur jeune agriculteur. L'aide est versée une fois que l'exploitation est effectivement cédée ou que les parts sociales ont été transférées dans le cas du remplacement d'un associé.
- **Prise en charge partielle de frais d'audit** : aide destinée à encourager l'audit d'une exploitation à céder quand cet audit est nécessaire pour faciliter la démarche de transmission-installation.
- **Aide à la location de la maison d'habita-**

- tion ou des bâtiments** : aide destinée à encourager les agriculteurs qui transmettent leur exploitation à louer la partie "habitation" et/ou les bâtiments d'exploitation.
- **Aide à la transmission progressive du capital** : aide destinée à encourager une transmission progressive de parts sociales entre un cédant et un jeune agriculteur pour éviter un endettement trop important du jeune dès l'installation. La transmission s'effectue sur cinq ans à compter du premier acte de transmission.
- **Aide au bail** : aide destinée à encourager les propriétaires foncier à conclure un bail d'au moins 9 ans au profit d'un jeune agriculteur.

DICA : Déclaration d'Intention de Cessation d'Activité

Exploitants de 58 ans et plus en 2012 : Ce document vous a été envoyé par la MSA. Afin de faciliter la mise en relation entre cédants et repreneurs, particulièrement pour les installations hors cadre familial, les exploitants doivent faire connaître leur intention de cesser leur exploitation et les caractéristiques de celles-ci 18 mois avant leur cessation d'activité.

La déclaration d'intention de cessation d'ac-

tivité est par ailleurs indispensable lorsque l'exploitant suite à un événement de force majeure ne peut céder son exploitation au moment de l'âge de la retraite et désire procéder à une demande de cumul retraite/poursuite d'activité.

Vous pensez céder votre exploitation d'ici 18 mois, renvoyez la DICA à : Chambre d'Agriculture du Gers, Pôle Installation, Route de Mirande, BP70161 32003 Auch Cedex.

Prendre sa retraite, transmettre son exploitation, une étape délicate

Profitez de nos journées d'information

Informez-vous sur :

- Votre retraite avec les modifications réglementaires
- La transmission de votre exploitation.
- Les aides mobilisables pour accompagner la transmission.
- La fiscalité liée à la transmission.

- ✓ **Chambre d'Agriculture à Auch, le 10 décembre**
- ✓ **Communauté de communes de la Ténarèze, quai de la Boupillère à Condom, le 13 décembre.**
- ✓ **Communauté de communes Lomagne Gersoise : janvier 2013 (date non connue à ce jour).**

PROGRAMME

- 09 h 30 : Café d'accueil
- 09 h 45 : Début des interventions
- Etat des lieux et présentation du dispositif d'accompagnement proposé par la Chambre d'Agriculture
- Quels interlocuteurs pour quelles problématiques
- La retraite des non salariés agricoles, âge de départ, conditions de cessation, constitution du dossier, possibilité cumul emploi retraite (MSA)
- Quel type de transmission (vente, viager, location, CMD SAFER) (Chambre d'Agriculture).

- Transfert du capital d'exploitation, cessation en société, aspect fiscal de la transmission (CER).
- 12 h 00 : Apéritif offert
- 12 h 30 : Repas pouvant être pris en commun (à la charge des participants)
- 14 h 00 : Reprise des interventions
- Le rôle de la banque dans l'accompagnement de la transmission (intervention Crédit Agricole Pyrénées Gascogne).
- Le rôle de la SAFER (SAFER)
- Aides associées à la transmission pour certains types d'installations (Chambre d'Agriculture).

Participation libre mais inscription souhaitée.

Une inscription au 05.62.61.77.88. avant le 28 novembre pour Auch et le 30 novembre pour Condom vous permettra de recevoir de la part de la MSA un relevé de carrière actualisé.